



Comment réaliser un diagnostic de la gestion des déchets hôteliers (Djerba – Tunisie)

CARACTERISTIQUES DU PROJET

Titre	Diagnostic de la gestion des déchets hôteliers à Djerba
Type de projet	Etude
Pays	Tunisie
Niveau d'implémentation	Régional (Ile)
Nom de l'île	Djerba
Echelle	Projet pilote
Acteurs concernées	Secteur hôtelier, municipalités, secteur privé (formel et informel), ...
Date d'implémentation	Novembre 2010
Objectifs	Le projet pilote à Djerba consiste en l'élaboration d'un plan d'action de gestion durable des déchets hôteliers.
Type de déchets	Déchets hôteliers

DONNÉES DE BASE

Démographie & habitat	
Population Djerba:	147.000
Nombre de ménages :	-
Superficie (km2):	514 km2
Densité population (habitant/km2):	285
Déchets	
Génération de déchets municipaux par les locaux (tonnes/an) :	32838
Génération de déchets municipaux par les touristes (tonnes/an) :	20845
Génération de déchets municipaux (tonnes/an) :	53683
Génération de déchets municipaux par les locaux (kg/hab/an) :	223
Génération de déchets municipaux par les touristes (kg/hab/j) :	2,82
Déchets municipaux collecté sélectivement par le secteur formel (tonnes/an)	-
Déchets municipaux collecté sélectivement par le secteur formel (kg/hab/an)	-
Déchets municipaux collecté sélectivement par le secteur informel (tonnes/an)	-
Déchets municipaux collecté sélectivement par le secteur informel (kg/hab/an)	-
Déchets résiduels (tonnes/an)	-
Déchets résiduels (kg/hab/an)	-
Déchets municipaux mise en décharges non-contrôlées (tonnes/ an)	-
Déchets municipaux mise en décharge contrôlées (tonnes/ an)	46129
Taxes municipaux (domestique)	Taxe locative
Taxes municipaux (commerce et similaires)	Taxe hôtelière ex-locative (2% chiffre d'affaires)



CONTEXTE

Le projet GODEM (Gestion Optimisée des Déchets en Méditerranée), vise à créer un réseau permanent d'échanges d'information et d'expériences en matière de gestion durable et optimisée des déchets entre les autorités locales et régionales (AL/AR) européennes et celles des rives Sud du Bassin Méditerranéen. Parallèlement, son objectif est d'améliorer les capacités des AL/AR en matière de bonne gouvernance et de gestion optimisée et durable des déchets en Méditerranée par la mise en œuvre de projets locaux concrets et en utilisant une approche participative et intégrée. Le projet pilote à Djerba consiste en l'élaboration d'un plan d'action de gestion durable des déchets hôteliers.

DESCRIPTION & OBJECTIFS DU PROJET

1. Compléter le diagnostic de gestion des déchets municipaux au niveau des hôteliers à Djerba
2. Aider à la rédaction des recommandations de gestion durable des déchets hôteliers suite aux résultats obtenus

MÉTHODOLOGIE POUR LA RÉALISATION DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic de la gestion des déchets à Djerba se base sur des composantes complémentaires permettant de collecter des informations générales sur le contexte local et de les confronter aux réalités du terrain. Le but est de prendre en considération la réalité du secteur du tourisme de l'île, ses pratiques en matière de gestion et de minimisation/valorisation de déchets de même que la politique d'achats adoptée par les établissements hôteliers.

Etape 1 Comprendre le système de gestion des déchets à Djerba

Objectifs

Cerner l'infrastructure de la commune pour la collecte, le recyclage et le traitement des déchets
Clarifier les filières à la disposition des hôteliers

Tâches

- 1.1. Lire la partie 1 (diagnostic général) du rapport sur la *gestion des déchets ménagers et assimilés au niveau de la ville de Djerba*
- 1.2. Tenir une conférence téléphonique avec le responsable de la 'Regione Marche' afin d'échanger sur la démarche liée au projet
- 1.3. Tenir une réunion de travail avec le responsable communal de la gestion des déchets à Djerba

Résultat attendu

Une meilleure compréhension de la filière à disposition des hôteliers



Etape 2 Organiser une session d'information d'une demi-journée à l'intention des acteurs locaux

Objectifs

- Sensibiliser les acteurs de l'industrie du tourisme à Djerba aux opportunités liées à l'investissement dans le domaine de l'environnement
- Informer les professionnels du tourisme de la démarche de diagnostic de la gestion des déchets
- S'assurer de la collaboration des acteurs locaux pour la réalisation du diagnostic

Tâches

1. Contacter les acteurs clés du tourisme (hôteliers, représentants d'association professionnelles liées au tourisme, représentant régional du ministère du tourisme, etc.) à Djerba pour prendre part à la session d'information
2. Préparer les aspects logistiques de la session
3. Animer la session en mettant en avant les avantages concurrentiels de l'intégration de l'environnement dans les enjeux du secteur touristique
4. Présenter la méthodologie et les étapes du diagnostic de la gestion des déchets à Djerba
5. Etablir un premier contact avec les acteurs concernés par le diagnostic et confirmer les visites

Résultats attendus

- Diffusion de l'information sur le projet
- Liste des établissements à visiter établie
- Validation du planning des visites

Etape 3 Diagnostiquer la gestion des déchets dans une sélection d'établissements hôteliers

Objectifs

- Evaluer les pratiques environnementales de l'établissement en matière d'achats et de gestion des déchets
- Visiter 8 - 12 établissements à Djerba de différentes catégories.
- Suggérer des améliorations pour l'établissement visité

Tâches

1. Sélectionner un échantillon représentatif, toutes catégories confondues, d'établissements hôteliers à Djerba pour le diagnostic environnemental
2. Informer la direction des établissements sélectionnés de la démarche du diagnostic et de la nature des données à collecter



Fiches GODEM de bonnes pratiques

3. Etablir un planning des visites en accord avec les représentants des hôtels
4. Constituer, avec la direction de l'établissement, une équipe interne dans chaque hôtel afin de participer au diagnostic
5. Remettre aux membres de l'équipe interne, 10 jours avant l'arrivée des experts, le questionnaire (check-liste diagnostic des déchets hôteliers) pour la préparation de la collecte des données
6. Se réunir avec l'équipe interne pour une mise au point sur les données nécessaires au diagnostic
7. Effectuer une visite de l'établissement avec l'équipe interne
8. Identifier les zones de production des déchets, les caractériser et en quantifier le volume
9. Collecter les données requises sur la politique d'achats
10. Remplir ou compléter, avec l'équipe interne, la check-liste diagnostic des déchets hôteliers

Résultats attendus

- Une équipe interne constituée dans chaque hôtel
- Visites de 8 -12 hôtels
- La check-liste du diagnostic documentée pour chaque établissement visité

Etape 4 Analyser les données collectées jour 2 à 5 de la mission

Objectifs

- Analyser et synthétiser les données et les informations collectées sur site
- Présenter une vision globale de l'état de la gestion des déchets hôteliers au niveau local afin d'évaluer la situation générale et les pratiques locales et de suggérer des recommandations pour des mesures de remédiation.

Tâches

1. Analyser les données des check-listes documentées et mettre en avant les chiffres clés
2. Dresser un état des lieux des problèmes environnementaux liés à la gestion des déchets dans le secteur de l'hôtellerie (faire ressortir les bonnes pratiques existantes ainsi que les pratiques inappropriées d'un point de vue technique, économique ou environnemental)
3. Proposer des recommandations pour gérer durablement les déchets hôteliers

Résultats attendus

Un rapport de mission incluant :

- Un état des lieux de la gestion des déchets hôteliers
- Une analyse des données collectées
- Des recommandations pour remédier aux problèmes observés

RÉSULTATS

Cadre institutionnel et législative

La loi n° 96-41 du 10 juin 1996 relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2001-14 du 30 janvier 2001, a été promulguée afin de fixer le cadre approprié dans le domaine des déchets et de leurs modes de gestion.

La Tunisie a opté pour la mise en place d'un cadre institutionnel par étape. Les deux textes réglementaires de base régissant le secteur des déchets solides en Tunisie sont :

- La loi organique des communes n° 95-68 du 24/7/1995 qui confie dans son article 129 la responsabilité « du ramassage, du tri, du traitement, de l'enlèvement, de l'enterrement des ordures dans des dépotoirs contrôlés » aux collectivités locales
- La loi n° 96-41 relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination a défini les principes de responsabilité et les moyens d'action pour maîtriser la gestion des déchets solides. La loi comprend un certain nombre de dispositions et de principes tels que : le principe de pollueur- payeur ; le principe de producteur récupérateur qui s'inscrit dans le cadre de la réduction à la source
- Le décret n° 97-1102 fixant les conditions et les modalités de reprise et de gestion des sacs d'emballage et des emballages utilisés

Stratégie

La propreté et la promotion des services liés à la gestion des déchets solides en général, et des ordures ménagères en particulier, sont l'une des préoccupations majeures de la politique environnementale de la Tunisie. L'appui et le soutien apportés au plus haut niveau à l'amélioration de la propreté des villes tunisiennes, et notamment à la maîtrise de la gestion des déchets solides, constituent un atout majeur pour la réussite des programmes entrepris depuis 1992 dans ce secteur par le Ministère de l'Environnement et de Développement Durable, en collaboration avec les autres organismes concernés et les collectivités locales.

En effet, depuis 1992, des programmes nationaux et des projets d'aménagement de décharges contrôlées dans les chefs-lieux de gouvernorats et dans les grandes zones touristiques ont vu le jour. C'est ainsi qu'en plus des actions menées au niveau local, des actions importantes ont été menées au niveau central sous l'impulsion du Ministère. Le Gouvernement tunisien a ainsi défini une stratégie dont les objectifs principaux sont :

- Assurer la gestion des déchets sans mettre en danger la santé publique ni l'environnement
- Encourager la minimisation quantitative et qualitative de la production des déchets
- Encourager le recyclage et la valorisation
- Etablir des méthodes et une infrastructure assurant l'élimination au moindre coût économique et environnemental

Gestion des déchets hôteliers à Djerba

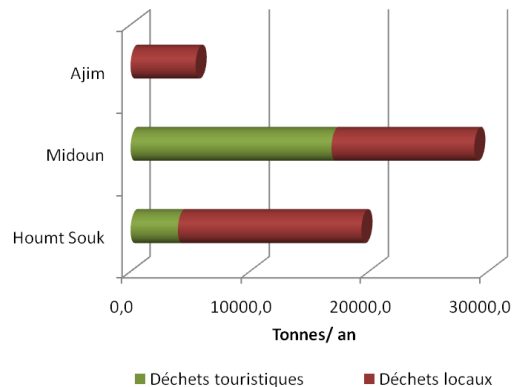
Gestion des déchets à Djerba

Données de base

L'île de Djerba compte trois centres de transfert gérés par Société d'Exploitation et de Gestion des Ouvrages et Réseaux (SEGOR). Les déchets sont collectés par des tracteurs (pour les zones difficiles d'accès) et par des camions-bennes d'une contenance de 7-9 tonnes. Les déchets sont pressés à leur réception puis vidés dans des bennes.



Les quantités de déchets collectés sont présentées dans le graphique ci-dessous.



Les déchets locaux, générés par les habitants permanents, représentent plus au moins 60% (32838 tonnes) des déchets générés sur l'île, le reste, +/- 40% (20845 tonnes) pouvant être attribué aux déchets générés par le secteur touristique. Le graphique ci-dessus montre bien l'importance du secteur touristique selon les 3 municipalités de l'île de Djerba.

Le traitement des déchets à Djerba consiste en leur mise en décharge contrôlée située à Guellala. Le terrain de la décharge a été acheté par les 3 municipalités de l'île de Djerba et mis à la disposition du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable pour son aménagement (avec un investissement de 3 millions de TND). Cette décharge s'inscrit dans le cadre du programme « Pour la Tunisie de demain », visant à relever le taux des déchets mis en décharge contrôlée de 40 à 85%.

La décharge contrôlée de Guellala est entrée en exploitation en mai 2007 avec une durée de vie prévue de 15 ans.

Fiches GODEM de bonnes pratiques

L'exploitation par SEGOR comprend la réception, le transfert et l'enfouissement des déchets solides dans un casier étanche ainsi que le traitement des lixiviats (dans une station de traitement) et l'élimination du méthane émis par la décomposition des déchets. La décharge de Guellala reçoit en moyenne 125 tonnes de déchets par jour. Ainsi, en 2009, la décharge a traité **46'129 tonnes** dont une importante partie (près de 40%) provient des 2 zones touristiques de l'île (la zone à Houmt Souk et la zone à Midoun).



Décharge de Guellala



Vidange des déchets dans le casier



Bassin de récupération des lixiviats

Financement de la gestion des déchets

D'une manière générale, les citoyens tunisiens sont soumis à **une taxe** dite "locative", calculée selon la surface d'habitation et le niveau de service offert par la municipalité en matière d'assainissement, entretien des trottoirs, éclairage public, etc. Cette taxe est collectée par le Ministère de l'Intérieur puis rétrocédée aux municipalités en vertu de clés de répartition spécifiques, intégrant notamment des principes de solidarité nationale.

Les établissements d'hébergement touristique en zone communale versent une taxe hôtelière "ex locative" équivalent à 2% de leur chiffre d'affaire. La moitié de cette taxe alimente le Fonds de Protection Environnemental des Zones Touristiques. L'autre est reversé sous forme de taxe municipale.

Perspectives pour la gestion des déchets

La direction de la décharge souligne la présence d'un fort taux d'humidité des déchets reçus. Ceci a également été observé sur le terrain (une grande quantité de liquide sortait de la benne lors du déversement des déchets dans le casier). SEGOR a pour projet futur de mettre en place une station de compostage au niveau de la décharge. Ceci permettra d'augmenter considérablement la durée de vie de la décharge.

Secteur hôtelier à Djerba

Les zones touristiques de l'île de Djerba sont localisées essentiellement à Houmt Souk et à Midoun. Cette dernière regroupe une forte densité d'hôtels au regard du nombre total d'établissements hôteliers de l'île.

A Djerba, **48%** des hôtels sont de catégorie 3 étoiles suivies par 34% des hôtels de 4 étoiles et 13% des établissements 5 étoiles. Les catégories les plus basses représentent une fraction faible des hôtels de Djerba. Le taux d'occupation moyen en hôtellerie à Djerba en 2009 est de **61.75%**



Fiches GODEM de bonnes pratiques

A l'image de nombreuses activités économiques, l'activité touristique et son expansion ont un impact sur l'environnement. La mise en place d'une infrastructure de services consacrés aux touristes a des répercussions sur des variables environnementales telles que la consommation d'énergie, l'approvisionnement en eau, la production des eaux usées, la génération des déchets et la pollution atmosphérique. Ainsi pour les hôtels, qui sont au cœur de l'industrie du tourisme, il existe un besoin de devenir plus respectueux de l'environnement.

Le secteur de l'hôtellerie de Djerba se caractérise par des actions environnementales volontaires dictées par une clientèle sensible aux questions environnementales. Dans certains cas, l'engagement environnemental est lié à une démarche d'écobellisation. Sur le terrain, ces pratiques volontaires se traduisent, dans l'ensemble, par des actions selon les domaines environnementaux suivants : déchets, eau, énergie.

Les ressources et déchets du secteur hôtelier analysés

Données de base

Politique d'achats

Les achats effectués par les hôtels sont liés au besoin de satisfaire les attentes des clients et de leur fournir un service de qualité en relation avec la catégorie de l'hôtel. La politique d'achats concerne différents aspects dont l'impact de la consommation sur l'environnement et la favorisation des produits locaux, écologiques et sociaux.

Dans les hôtels 5 étoiles, l'achat des produits d'alimentation générale est sous forme de produits unitaires (ex. pot de miel de 35 ml, bouteille d'eau en verre de 1 litre, etc.) pour correspondre au standing proposé. Dans les hôtels de catégorie inférieure (les 3 étoiles) l'achat de produits en vrac est généralement pratiqué pour des raisons d'économie. Ces hôtels qui pratiquent généralement la politique du '*all inclusive*' doivent s'approvisionner en grande quantité pour répondre aux besoins d'une importante clientèle.

Fiches GODEM de bonnes pratiques

Ainsi, cette catégorie d'hôtels achète, entre autres des fûts (réutilisables) de 19 - 35 litres pour les boissons gazeuses et l'eau au lieu des bouteilles unitaires ce qui réduit leurs coûts et par la même occasion leurs rejets de déchets.



Bonbonnes d'eau



Fûts de boissons d2 18 L



Bidons d'huiles

Par contre, l'achat de pièces unitaires (emballages individuels ou petite quantité) est justifié pour certains produits (épices, riz, pâtes) par des préoccupations de maîtrise du budget, de gestion des stocks (afin d'éviter des pertes de matières dues au dépassement de la date de consommation).

L'option de recourir à des produits locaux est difficilement réalisable pour les hôteliers de l'île au vu de la faible production locale. Leur approvisionnement provient essentiellement du 'continent'. En ce qui concerne les produits biodégradables, recyclables ou réutilisables, ils ne sont pas encore communs dans la politique d'achats des hôtels. Certaines structures font exception, en raison d'une démarche de labellisation environnementale, mais avec les proportions de ces produits restent faibles. Les produits concernés sont les phytosanitaires et les détergents.



Zone de stockage



Caisses alimentaires



Détergents

Gestion des déchets

Déchets liquides : certains hôtels de catégorie supérieure (généralement les 5*) disposent de station de traitement des eaux usées (cas du Radisson et du Park Inn). Les eaux usées sont ainsi traitées avant d'être exploitées pour l'irrigation des espaces verts voir l'arrosage des courts de tennis.

Déchets solides : un touriste à Djerba génère 2.82 Kg/jour contre 0.62 Kg/jour pour l'habitant. Les déchets connaissent une certaine saisonnalité. En effet, les pics de production des déchets sont essentiellement situés en juillet et août à la même période où Djerba enregistre ses plus grands nombres de nuitées.

Les déchets des hôtels sont constitués essentiellement des catégories comme présenté ci-après.

Déchets organiques ou fermentescibles	Epluchures des fruits et légumes, fleurs et plantes, branches, feuilles, gazon, déchets alimentation (repas non fini), etc.
Papier-carton	Emballage et conditionnement, documents imprimés, brochures, menus, cartes, magazines, journaux, etc.
Plastiques	Sachets, films, bouteilles
Métaux	Boîtes de conserve, couvercles de bocaux, cannettes de boisson, barquettes d'aliments, etc.
Verre	Bouteilles, bocaux, etc.
Textiles	Nappes, draps, serviettes, vêtements, chiffons, etc.
Déchets ménagers	Déchets alimentaires non compostables, emballages composites, etc.

Pour ce qui est déchets recyclables, les quelques initiatives opérées dans ce domaine concernent la valorisation des plastiques (PET notamment), du papier-carton et des huiles alimentaires. Pour ce faire, certains hôtels ont établi des conventions avec des entreprises tunisiennes de récupération. Le PET est trié à la source dans des conteneurs spécifiques et récupéré par une entreprise de recyclage de Sousse. Il est à noter que le PET est également récupéré par les employés des hôtels afin de les revendre à ECO-lef (au prix de 0.5 TND/Kg). En outre, des récupérateurs informels collectent une partie des plastiques auprès des hôtels de la région.

En ce qui concerne le papier-carton, la séparation à la source est effectuée dans certains cas. Cependant, une filière de recyclage établie et un récupérateur officiel manquent au niveau local ce qui a poussé certains hôtels à collaborer avec des récupérateurs informels pour la reprise de cette matière.

Les huiles alimentaires usagées semblent quant à elles systématiquement récupérées pour être recyclées par l'entreprise *Eco Oleo*. L'entreprise utilise ces huiles usagées pour produire du biofiol.



Carton d'emballage



Tri sélectif du PET



Déchets de cuisine

Dans certains établissements hôteliers, les déchets verts sont mélangés à l'ensemble des déchets de l'hôtel qui finissent à la décharge contrôlée de Guellala. Dans d'autres établissements, ces déchets verts sont collectés par des transporteurs privés (ex. Djerba services pour le prix de 15 TND par camion) qui les déversent dans des décharges sauvages de l'île.



Tranchée de compostage



Tas de compost



Verre accumulé

Généralement, le pain rassi est collecté séparément et remis à un récupérateur informel ou repris par le personnel comme nourriture pour un élevage domestique.

Par ailleurs, le verre des bouteilles d'eau et de boissons est dans l'ensemble du verre consigné. Il est retourné au fournisseur. Seules les bouteilles de vin et de liqueur ne sont pas recyclées et s'accumulent dans des zones de stockage annexe aux établissements hôteliers.



Caisses de verre consigné



Pain rassi



Films plastiques

Flux de déchets

Selon les matières approvisionnées (politique d'achats) et les observations sur le terrain, le flux préliminaire des déchets des hôtels de Djerba est décrit dans la Figure 6 ci-dessous.

Le flux des déchets des hôtels de Djerba a été décrit selon les premières données relevées lors des visites de terrain. Afin d'approfondir ce point il est nécessaire d'effectuer un travail plus poussé auprès des hôteliers en se basant sur des données chiffrées. Ainsi, la plupart des données concernant les INtrants peuvent être obtenues auprès des départements administratifs (comptabilité, achats, ventes, etc.) et techniques (production, maintenance, entrepôt, etc.). En absence de chiffres exacts, des estimations sont à faire. Les EXtrants sont souvent difficiles à déterminer, ils peuvent être estimés ou faire l'objet de pesage test.

Certes, la quantification des déchets générés par chaque hôtel est difficile en l'absence de données chiffrées. Toutefois, une estimation indirecte pourrait aboutir à l'information suivante. Un hôtel de 3 étoiles (d'environ 600 lits) génère quotidiennement (durant la haute saison) 8 containers à ordures d'une contenance de 800 litres. Selon, l'estimation du chef du service technique, le container, une fois rempli, pèserait approximativement 150 à 200 Kg. Ce qui donne une production quotidienne de 1.2 à 1.6 Tonnes. Ces déchets sont dans l'ensemble des déchets organiques estimés à 70%.

Fiches GODEM de bonnes pratiques

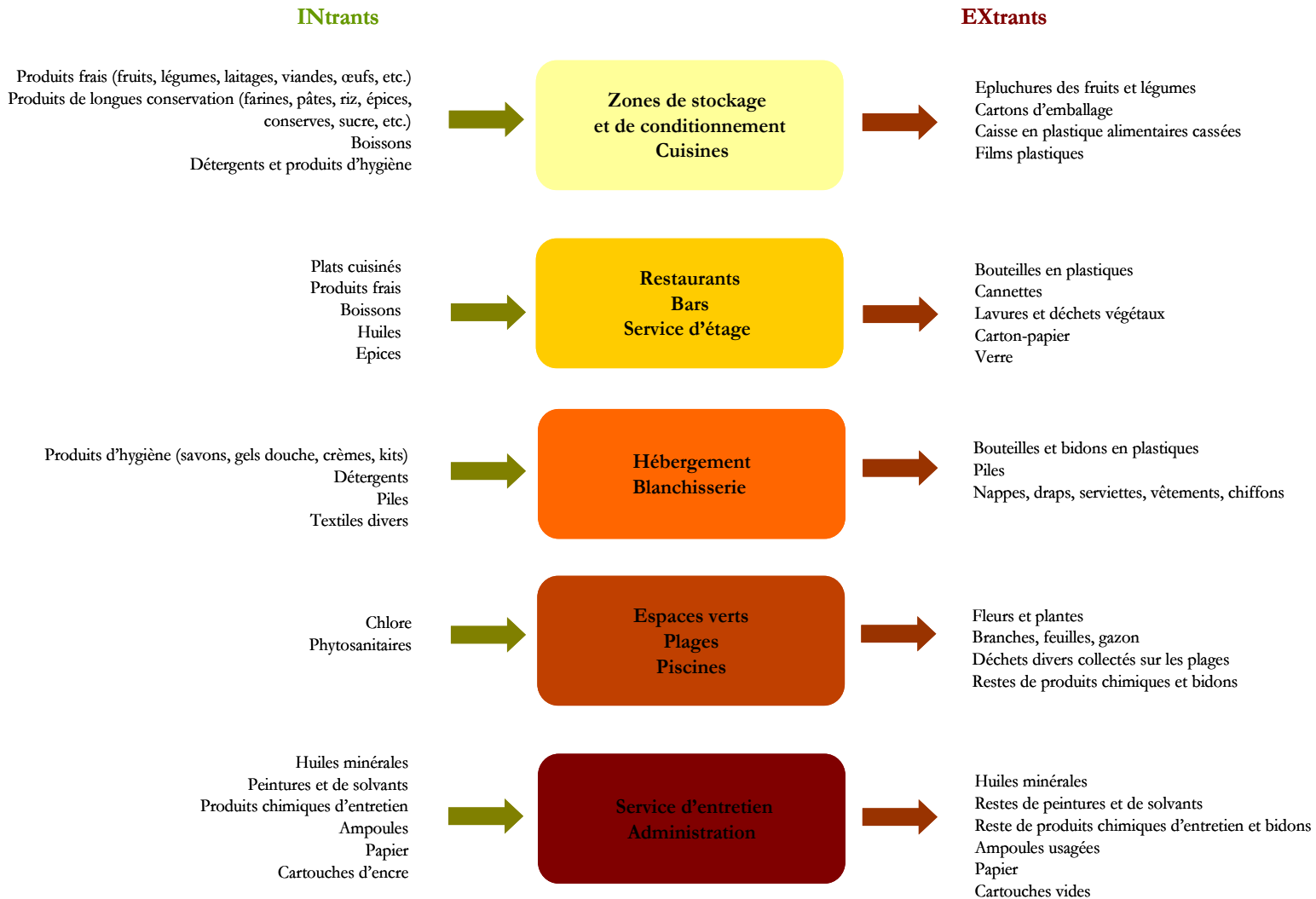


Fig. - Schéma des flux des déchets



Fiches GODEM de bonnes pratiques

Il est à noter que dans les hôtels, l'une des principales sources de production de déchets réside dans l'alimentation (cuisines et salles à manger) et les jardins (déchets verts). Ainsi, ces déchets organiques constituent la fraction la plus importante du volume total des déchets générés. Ils représentent à eux seuls environ 70% du volume des détritiques de l'hôtel. Ces déchets ne sont généralement pas séparés à la source en dépit de la faisabilité de cette action au sein des hôtels. Ces déchets viennent engorger les poubelles des hôtels et augmenter leur taux d'humidité.

Par ailleurs, les principales filières de récupération sont inexistantes sur l'île car l'industrie de recyclage n'a pas été développée localement. En effet, des tentatives de récupération ont été entreprises, mais vite abandonnées en raison du coût du transport vers les grandes villes du pays qui regroupent la majorité des industries du recyclage. A titre d'exemple, le trajet Djerba-Tunis revient à 500 TND pour un camion de 7 tonnes.

Acteurs et leurs rôles

Secteur hôtelier

Déchets

- Déterminer les quantités et la composition des déchets générés
- Prévenir les déchets par la minimisation des emballages
- Améliorer le tri des déchets au niveau des restaurants, des parties communes et dans les chambres
- Identifier des filières de récupération structurées, formelles et viables afin de faire aboutir les tentatives de tri sélectif au sein des hôtels
- Collaborer avec des professionnels de la récupération et du recyclage pouvant assurer le traitement des déchets et leur traçabilité
- Installer un broyeur pour les déchets verts afin d'en diminuer le volume et de pouvoir les composter
- Mettre en place un système de compostage des déchets organiques (verts et épluchures de fruits et légumes) en veillant à la qualité des matières collectées
- Implanter une déchetterie dans les zones touristiques de Houmt Souk et de Midoun pour centraliser les déchets recyclables des hôteliers et atteindre des volumes critiques intéressants pour les récupérateurs et rentables en termes de coûts des transports

Politique d'achats

- Préférer les produits avec peu d'emballages et en conditionnement mono-matière (pas composite et sans polystyrène)
- Prendre en considération les critères de consommation d'eau et d'énergie lors de l'achat de nouveaux équipements
- Eviter les produits jetables
- Privilégier des lessives dont les composants sont actifs à basse température (30°C)



Fiches GODEM de bonnes pratiques

- Privilégier, dans la mesure du possible, des produits biodégradables et/ou valorisables
- Choisir des produits de nettoyage les moins polluants possible

Municipalité

- Le ramassage, le tri, le traitement, l'enlèvement, l'enterrement des ordures dans les dépotoirs contrôlés
- Introduire une taxe variable en fonction des engagements environnementaux des hôtels

L'ANGED (autorité nationale) est chargée notamment des missions suivantes :

- Veiller à l'exécution des projets inscrits dans les programmes nationaux de gestion des déchets
- Contribuer à aider et à consolider les groupements ou les structures régionales que les collectivités locales créent dans le domaine de la gestion durable des ouvrages et des décharges contrôlées
- Gérer les systèmes publics de gestion des déchets (emballages plastiques, huiles lubrifiantes et filtres à huiles usagés, piles et batteries, etc.)
- Promouvoir les systèmes et les programmes de collectes de recyclage et valorisation des déchets

Touristes

- Informer, éduquer, sensibiliser ainsi que promouvoir des actions volontaires à entreprendre par les touristes lors de leur séjour ;

Instruments en place et/ou à mettre en place

Plusieurs instruments complémentaires devront être mises en place pour déclencher un changement durable en faveur d'une meilleure gestion des ressources et déchets hôteliers.

Actions volontaires

Certains établissements hôteliers de Djerba ont entrepris des actions environnementales en faveur du recyclage (quelques initiatives), de l'économie d'énergie, de la rationalisation des consommations en eau, etc. La gestion environnementale est considérée comme un outil à double usage : marketing (communication et image de marque) et économique (réduction des coûts de fonctionnement)

Accord(s) de coopération

Ces accords entre les autorités publiques et le secteur hôtelier visent à promouvoir davantage d'actions volontaires, en stimulant la certification et/ou la labellisation environnementales et d'autres initiatives concrètes comme catalyseurs d'actions



Incitants financiers

En l'absence d'un lien direct entre la taxe et le tonnage des déchets, les hôteliers n'ont aucune motivation financière à réduire le volume des déchets générés. Il est donc nécessaire d'identifier d'autres mécanismes incitatifs afin de les amener à agir dans ce sens

Recherche

Celle-ci est à entreprendre au niveau des politiques d'achats ainsi qu'au niveau de la composition (caractérisation), génération, collecte et traitement de déchets afin d'améliorer le flux au niveau quantitative et qualitative

Suivi

Un nombre d'indicateurs clés est à mettre en place pour pouvoir mesurer les effets des initiatives prises par les différents acteurs en faveur d'une meilleure gestion des ressources et déchets au niveau du secteur hôtelier

Indicateurs clés à promouvoir

- Quantités de déchets produits par touriste (kg/touriste/jour)
 - Quantités de déchets organiques produits par touriste (kg/touriste/j)
 - Quantités de déchets recyclables produits par touriste (kg/touriste/j)
 - Quantités de déchets résiduels produits par touriste (kg/touriste/j)
- Quantités de déchets touristiques collectés (tonnes/an)
- Quantités de déchets touristiques compostés (tonnes/an)
- Nombre d'hôtels avec labels écologiques
- ...

PLUS D'INFORMATION

Municipalité de Houmt Souk

Mongi Benabdallah

T +216 75 65 00 20

E mongibenabdallah@gmail.com

ACR+

Jean-Jacques Dohogne

Avenue d'Audgerhem 63 – 1040 Bruxelles

T +32 2 2346504

E jjd@acrplus.org | www.acrplus.org